

Fiche Produit APRIL Pro

Objet du contrat	Couverture en cas de Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Incapacité Temporaire de Travail et Invalidité Permanente Totale								
Points forts	<ul style="list-style-type: none"> • Système d'indemnisation forfaitaire : montant souscrit = montant versé • Questionnaire médical simplifié : dans 85% des cas, vos clients savent immédiatement si leur dossier est accepté au tarif normal ou majoré • Réduction créateur/repreneur et réduction non fumeur 								
Cible	<p>Tous les Travailleurs Non Salariés quels que soient leur statut et leur régime obligatoire : artisans, commerçants, professions libérales (y compris les professions médicales et paramédicales), exploitants agricoles, conjoints collaborateurs, résidant en France continentale</p> <p>Cibles à privilégier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les artisans sédentaires et non sédentaires (quelle que soit la franchise) - les micro entrepreneurs (artisans, commerçants, professions libérales) - les professions libérales (en particulier sur la franchise 15/3/3) - les créateurs d'entreprise. 								
Limite d'âge à la souscription	65 ans								
Limites d'âge aux prestations	<ul style="list-style-type: none"> • 70 ans pour la garantie décès • Mise à la retraite pour les garanties incapacité/invalidité (au plus tard 65 ans) 								
Garanties	<ul style="list-style-type: none"> • Décès/Invalidité Absolue et Définitive • Option : doublement du capital décès en cas d'accident • Incapacité/invalidité <ul style="list-style-type: none"> - 3 franchises au choix (maladie/accident/hospitalisation) : 15/3/3*, 30/3/3 et 30/30/30 (*non commercialisée dans les départements 06, 09, 12, 13, 30, 31, 32, 34, 46, 65, 81, 82 et 83) - prise en charge de l'invalidité partielle entre 33 et 66 % (barème fonctionnel et professionnel) - versement de 100 % de la rente d'invalidité dès 66 % (barème fonctionnel et professionnel) • Garantie viagère immédiate en cas de reprise à la concurrence 								
Structure de l'offre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les garanties décès, incapacité et invalidité sont indissociables 2. C'est le montant de l'IJ qui détermine celui des garanties invalidité et décès. <ul style="list-style-type: none"> - Rente d'Invalidité = 30 x montant d'IJ - Décès : 2 000 x montant d'IJ 3. Possibilité de choisir un montant d'IJ à l'euro près 								
Plafond des garanties	<ul style="list-style-type: none"> • Décès : 200 000 euros • IJ : 100 euros • Rente d'invalidité : 3 000 euros 								
Indemnisation	<ul style="list-style-type: none"> • Principe forfaitaire • Montant versé = montant souscrit 								
Tarification	<ul style="list-style-type: none"> • En âge atteint, âge par âge • Réductions tarifaires <ul style="list-style-type: none"> - Réduction Non Fumeur de -18 % sur la cotisation globale décès/incapacité/invalidité - Réduction créateur/repreneur de -15 % sur la cotisation globale pendant les 2 premières années d'adhésion sur les franchises 30/3/3 et 30/30/30 • Catégories professionnelles <table border="1"> <tr> <td>Catégorie 1</td> <td>Professions libérales dont professions médicales (médecins, chirurgiens, chirurgiens dentistes, radiologues, biologistes, sages femmes, vétérinaires, pharmaciens)</td> </tr> <tr> <td>Catégorie 2</td> <td>Artisans et Commerçants sédentaires avec travaux manuels réputés non dangereux</td> </tr> <tr> <td>Catégorie 3</td> <td>Artisans et Commerçants avec déplacements et/ou travaux manuels réputés dangereux</td> </tr> <tr> <td>Catégorie 4</td> <td>Professions paramédicales et agriculteurs</td> </tr> </table>	Catégorie 1	Professions libérales dont professions médicales (médecins, chirurgiens, chirurgiens dentistes, radiologues, biologistes, sages femmes, vétérinaires, pharmaciens)	Catégorie 2	Artisans et Commerçants sédentaires avec travaux manuels réputés non dangereux	Catégorie 3	Artisans et Commerçants avec déplacements et/ou travaux manuels réputés dangereux	Catégorie 4	Professions paramédicales et agriculteurs
Catégorie 1	Professions libérales dont professions médicales (médecins, chirurgiens, chirurgiens dentistes, radiologues, biologistes, sages femmes, vétérinaires, pharmaciens)								
Catégorie 2	Artisans et Commerçants sédentaires avec travaux manuels réputés non dangereux								
Catégorie 3	Artisans et Commerçants avec déplacements et/ou travaux manuels réputés dangereux								
Catégorie 4	Professions paramédicales et agriculteurs								
Exonération des cotisations	Exonération de l'ensemble des cotisations en cas d'arrêt de travail indemnisé par APRIL Assurances								
Professions exclues	Intermittents du spectacle/artistes, sécurité/professionnels d'armes, usage et transport d'explosifs, travaux de grande hauteur (plus de 15 mètres), charpentiers/couvreurs, travaux forestiers, travaux de la mine ou souterrains ou galeries ou carrières ou cimenteries, travaux marins et sous-marins, guides de chasse, guides de haute et moyenne montagne, sportifs professionnels y compris avec l'usage d'un véhicule à moteur, journalisme, arts divinatoires.								



Limitations de garanties	<ul style="list-style-type: none"> • Limitation des prises en charge sur les affections disco-vertébrales et/ou para-vertébrales, et affections de type psychiatrique, psycho-neurologique, psychosomatique ou névrotique... : prise en charge à compter de 7 jours d'hospitalisation continue. • Limitation de l'indemnisation des affections de type psychiatrique à un an au cours de la durée du contrat. 		
Délais d'attente	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun délai d'attente pour les arrêts liés à la maternité (exclusion du congé légal) et pour un arrêt de travail consécutif à un accident • 90 jours de délai d'attente pour les arrêts de travail liés à une maladie ou à une affection • 365 jours de délai d'attente pour les maladies mentales 		
Formalités médicales	Indemnités journalières	Age à la souscription	
		Moins de 55 ans	De 55 à 65 ans
	Jusqu'à 70 euros	questionnaire médical simplifié ou questionnaire médical complet si nécessaire	questionnaire médical complet + formalités médicales (à partir de 25 €/j).
	De 71 à 100 euros	questionnaire médical complet + rapport médical.	questionnaire médical complet + formalités médicales + profil sanguin
Outils d'aide à la vente	<ul style="list-style-type: none"> • Tarificateur disponible sur intrapril.fr • Notice commerciale (Garanties, CG, Demande d'adhésion) 		

Vos clients chefs d'entreprise recherchent :

- une solution plus haut de gamme ?

APRIL Entreprendre

La solution sur mesure particulièrement adaptée aux professions libérales, gérants majoritaires et repreneurs.

- une couverture santé efficace ?

Gérant Majoritaire + Santé

La solution santé individuelle aussi performante que les contrats collectifs.

Plus d'information au 0 820 42 4400 (0,18€ TTC/min) ou sur www.intrapril.fr



Réf. : 13987



Le printemps de l'assurance

APRIL Assurances
Immeuble Aprilium
114 Bd Marius Vivier Merle
69439 Lyon Cedex 03
www.april.fr